

L'association a pour objet **d'aider à l'installation et au maintien de fermes de proximité, pratiquant l'agriculture biologique** : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consom'acteurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contractants

PRODUCTRICE

Lorraine BOUCHEROT

Ferme de Charmeronde

21 440 CHANCEAUX

Tél : 06 33 88 83 68

Courriel : lorraine2157@hotmail.fr

CONSUM'ACTEUR

Prénom, NOM : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Courriel : _____

Contenu du contrat :

Le présent contrat est conclu à compter de la date de la signature, pour une durée indéterminée.

Le prix au kg (tout compris) : 10 euros

Ce tarif sera révisable chaque année, compte tenu de l'évolution des coûts de production et des prix des matières premières nécessaires à la fabrication du produit.

La distribution se fera le MARDI de 18h30 à 20h dans le local « restaurant du cœur » au sous-sol de la salle polyvalente à SOMBERNON.

Engagements du consomm'acteur :

- Il s'engage à passer une commande à la signature du contrat.
- En cas d'absence, le consomm'acteur peut faire retirer le panier par une personne de son choix (même non adhérente à l'Amapp). S'il ne trouve pas de solution pour répondre à cet engagement, il prévient les tuteurs afin que quelqu'un garde sa commande et qu'une solution soit trouvée pour qu'il la récupère.
- Il s'engage à assurer si besoin une permanence sur le lieu de distribution pendant la durée du contrat pour aider à la distribution. Un planning des permanences est consultable sur le lieu de distribution.
- Il s'engage à payer les paniers par chèque le jour de la livraison. Il devra rendre son coupon de commande au plus tard le jour qui lui sera indiqué (à déposer lors de la distribution du mardi ou dans la boîte aux lettres d'AMAPPi, ou à renvoyer par mail au tuteur).

Termes du contrat

Les livraisons auront lieu tous les 2 mois environ par cycle de 80 poulets maximum. S'il y a plus de 80 poulets commandés, le nombre de poulets sera limité à 2 par contrat. Chaque mardi de livraison entre 20 et 30 poulets seront disponibles.

Les dates des livraisons suivantes seront fixées par Lorraine en fonction de l'organisation de sa production.

Le paiement des poulets, à la livraison, est fait à l'ordre de Lorraine BOUCHEROT.

Résiliation

Le contrat pourra être résilié à tout moment par l'un des 2 contractants, par information écrite (mail ou courrier) auprès de l'autre contractant.

Le contrat sera résilié de plein droit si l'une des 2 parties ne fait plus partie de l'association ou si elle n'est pas à jour de sa cotisation.

Les tuteurs – interlocuteurs entre consom'acteurs et producteurs

La vie de l'association est facilitée par des tuteurs, qui servent d'interlocuteurs privilégiés entre le groupe et le producteur. Ceux-ci enregistrent les contrats, suivent la liste d'attente, établissent la liste hebdomadaire de distribution, organisent les présences aux distributions, centralisent les remarques des consom'acteurs ...

Si vous avez des questions sur les contrats, si vous ne pouvez pas retirer votre panier... contactez :

Mélanie LOUAT-GUILLIER

Tutrice productrice Pjoignable à :

AMAPPI

Tel : 06 51 79 59 29 courriel : contact.amappi@gmail.com

Le fonctionnement :

La viande est conditionnée en sac congélation.

Un poulet pèse entre 2 kg et 4 kg, le choix du poids du poulet étant fait lors de la commande, entre 2 et 3 kg ou entre 3 et 4 kg. Le poulet peut être conservé deux jours au frigidaire en ouvrant le sac, ou il peut être congelé directement.

Parfois des poules de réforme pourront être commandées sur proposition de la productrice au prix de 6 € le kg.

Sur le lieu de distribution

Une liste d'émargement est à disposition pour noter le passage des consom'acteurs (à remplir impérativement).

La distribution est assurée par le producteur avec, si besoin, l'aide d'un consom'acteur.

Les consom'acteurs viennent avec les récipients (sac isotherme...) nécessaires au transport.

Qui produit le poulet ?

Lorraine BOUCHEROT installée depuis septembre 2010 à Chanceaux, au sein de la ferme familiale, développe son élevage de poules et de poulets. Les poussins arrivent à un jour et sont abattus entre 90 et 120 jours. Les poulets sont de trois races : cou nu roux, chair blanc et faviroux roux, ils sont nourris avec des granulés biologiques provenant du Moulin Marion (Ain) et du blé entier biologique de la ferme familiale et bénéficient du double de la surface demandée dans l'élevage de poulet bio.

Elle a le label AB.

Engagements de la productrice :

- Elle s'engage à proposer des produits de qualité, écologiquement sains, provenant exclusivement de son exploitation, selon les exigences du label AB.
- Elle s'engage à produire dans la transparence et à ouvrir son exploitation aux visites des consom'acteurs de l'Amapp.
- Elle s'engage à livrer et distribuer les produits sauf imprévu.
- Elle s'engage à prévenir l'Amapp le plus tôt possible en cas d'annulation de distribution.
- Elle s'engage à inviter les « tuteurs » lors des réunions entre producteurs livrant l'Amapp.
- Elle s'engage à communiquer les informations sur sa production, par exemple via un bulletin de liaison de l'Amapp mis en forme par les consom'acteurs.
- Elle s'engage à tenir compte des remarques faites par les consom'acteurs.

Le présent contrat est enregistré si le consom'acteur est à jour de sa cotisation à l'AMAPPI.

Signatures, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé ».

A le

La productrice, Lorraine BOUCHEROT

Consom'acteur